

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti



Bien concerné

LOGT 498
11 RUE HENRI GUILLAUMET
77400 LAGNY SUR MARNE

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Date du rapport : 04/03/2021

Date de visite : 19/02/2021

Fait à : MAGNY LE HONGRE

Référence du dossier : Diffus OPH77

Référence du rapport :

447LBE0102 04/03/2021 - 03:42

Nombre de prélèvements : 9

Auteur du rapport : Mohamed SIDHOUM

Fonction : Opérateur de repérage

Certificat de compétence : n° DTI/2002-011

Délivré par : SOCOTEC Certification France

Contrat d'assurance :

AXA France
313 Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX



Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso. Notamment la lecture du présent rapport ne peut être dissociée de la lecture des schémas de repérage qui l'accompagnent

SOMMAIRE

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE	3
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	4
II. CONCLUSIONS	4
III. OBJET DE LA MISSION	5
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	6
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	6
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	6
1. PRESTATIONS REALISEES.....	6
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	7
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE.....	7
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	9
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	10
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	13
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	14
ANNEXE 2 - PV ANALYSES	16
ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS	18
ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES	19
ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE	20
ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS	21

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1		
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. GONDOIRE PAYS FRANCE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		BON DE TRAVAUX 2020 30517 SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT) 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY Téléphone 0321734144		
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4476 1 Provenance GONDOIRE Objet DIVERS	ÉMETTEUR JULLIEN CLEMENT			
SERVICE SCE GONDOIRE PDF LOCALISATION Programme 447 LAGNY I Tranche 1 Ensemble B000 Escalier AE Étage 01 Logement 496 Module 447LBE0102 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN	ADRESSE MME MAUGER YVETTE 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Tél. personnel 0160074267			
DÉLAI D'EXECUTION 16 JOURS		PÉRIODE DU 18-12-2020 AU 02-01-2021		
ARTICLE AMI45 REPERAGE AMANTE AVANT TVX - TVX D'ENTRETIEN OU REPARATIONS - ENTRE 11 ET AMI73 ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS SOLS - MURS T3	DÉSIGNATION	QUANTITÉ 1,00 12,00	PRIX UNITAIRE H.T. 5,27 50,58	TOTAL H.T. 5,27 606,96
TOTAL H.T. 612,23 H.T. ACTUALISE COEFFICIENT REGIONAL RABAIS TOTAL H.T. T.V.A. 20,00 % TOTAL T.T.C. 734,68				
23-11-2020 Merci de contacter la gardienne Mme NKEM/BI au 06 86 40 91 87				
AFFECTATION BUDGÉTAIRE CODE BUDGET RUBRIQUE INSTANCES LIBELLE DU POSTE BUDGÉTAIRE MONTANT T.T.C. 1 HONAMIA A760 ANCR NOR HONORAIRES DIAG AMIANTE 734,68		CODES STRUCTURE ET SCHEMA : TECHNI		
AFFECTATION ANALYTIQUE CODE BUDGET RÉFÉRENCES PATRIMOINE RÉFÉRENCES OCCUPANT MONTANT T.T.C. 1 HONAMIA 447 1 B000 AE 447LBE0102 L2100170 MAUGER YVETTE 734,68				
Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2020 30517				
ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE				

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
	Selon BT			

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Entrée - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION TOTALE
Chambre 1 - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Chambre 2 - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Placard - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Séjour - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Cuisine - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Salle de bains - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr2)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Salle de bains - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr1)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
WC - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr1)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
WC - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr2)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre ou de tout utilisateur du présent rapport de vérifier la cohérence du périmètre de repérage et du programme de travaux avec d'une part l'état du bâtiment et d'autre part le contenu et l'étendu des travaux prévus.

Le présent rapport n'est pas (liste non exhaustive)

- Un document de chiffrage financier de travaux ni même de travaux de retrait de matériaux contenant de l'amiante
- Un document de métré ni de relevé de plan. Si des plans et des schémas sont utilisés, c'est dans un but de localiser les matériaux contenant de l'amiante uniquement

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LOGEMENTS COLLECTIFS

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
R+1	WC	Concerné
R+1	Placard	Concerné
R+1	Cuisine	Concerné
R+1	Chambre 2	Concerné
R+1	Salle de bains	Concerné
R+1	Entrée	Concerné
R+1	Chambre 1	Concerné
R+1	Séjour	Concerné
R+1	Balcon	Concerné

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

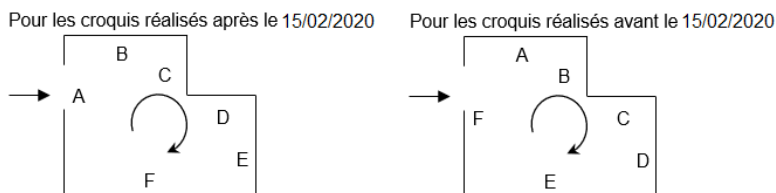
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

La réalisation de la quantification des matériaux contenant de l'amiante nécessite une intervention postérieure à la publication des résultats d'analyse. Conformément à nos conditions particulières et sauf accord particulier, cette nouvelle intervention fait l'objet d'une commande complémentaire de la part du donneur d'ordre. Néanmoins l'absence de quantification des matériaux contenant de l'amiante n'entraîne pas l'édition d'un pré-rapport mais d'un rapport

Sens du repérage pour évaluer un local :



3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) : NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire :

Occupation des locaux :

RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	NEANT
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Entrée - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION TOTALE
Chambre 1 - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Chambre 2 - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Placard - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Séjour - R+1	Revêtements de sols	Sol	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	P008	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Cuisine - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Salle de bains - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr1)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Salle de bains - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr2)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
WC - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr1)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
WC - R+1	Revêtements de sols	Sol	Dalles de sol	P009 (Fr2)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail ni pour l'intervention, ni pour le retrait du composant, ni pour le chiffrage financier de ces interventions. Ces valeurs sont estimées sans précision de marge d'erreur. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec par unité, par surface ou par linéaire, déterminée au choix de l'opérateur de repérage

Identification	Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Quantité
P009	Revêtements de sols	Dalles de sol	
P009	Revêtements de sols	Dalles de sol	
P008	Revêtements de sols	Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples	

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
WC - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P001	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P001	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Salle de bains - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P001	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
WC - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur B	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur A1, Mur D, Mur D1, Mur E	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Salle de bains - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B, Mur B1, Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
WC - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur B	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P003	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P003	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Salle de bains - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P003	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
WC - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P003	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P004	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 1 - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur B, Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P004	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Séjour - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P004	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Séjour - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 1 - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Entrée - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Placard - R+1	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 1 - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 1 - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Entrée - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur B, Mur C, Mur C1, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Placard - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Séjour - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur A1, Mur D, Mur E	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P007	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Entrée - R+1	Murs et cloisons maçonnés	Mur A	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P007	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :


- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.


Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.


Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

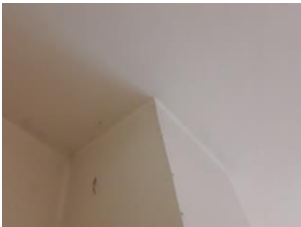
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION


Identification : P001
Pièce et étage : WC R+1
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P002
Pièce et étage : WC R+1
Localisation : Mur B
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P003
Pièce et étage : Cuisine R+1
Localisation : Mur B
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


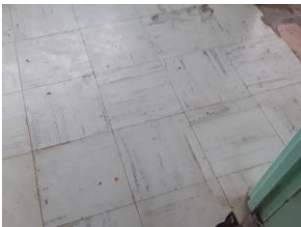
Identification : P004
Pièce et étage : Chambre 2 R+1
Localisation : Mur C
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières + matériau gris en faible quantité non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P005
Pièce et étage : Séjour R+1
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P006
Pièce et étage : Chambre 1 R+1
Localisation : Mur A
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P007
Pièce et étage : Chambre 2 R+1
Localisation : Mur D
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P008
Pièce et étage : Entrée R+1
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements de sols (Sous-couches (carton, feutre, -) des revêtements souples)
Descriptif Laboratoire : Revêtement bitumineux noir avec poussières + matériau orange en vrac avec poussières non séparable
Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P009 (Fr1)
Pièce et étage : Cuisine R+1
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements de sols (Dalles de sol)
Descriptif Laboratoire : Dalle dure cassante grise
Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P009 (Fr2)
Pièce et étage : Cuisine R+1
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements de sols (Dalles de sol)
Descriptif Laboratoire : Colle bitumineuse noire
Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)


ANNEXE 2 - PV ANALYSES



Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D - 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tel : 03 20 86 20 72
Fax : 03 20 87 99 78
www.itga.fr

Accréditation n° I-5971



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0221-6718 EN DATE DU 02/03/2021 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC MAGNY LE HONGRE (CIDMH) 9, rue Courtaïn 77700 MAGNY LE HONGRE	Réf. Commande ITGA : IT0221-6718 Réf. Commande Client : 447LBE0102-01
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 25/02/2021

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:
(1)- Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
(2)- Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P001 / WC Plafond				Réf échantillon ITGA : IT022102-25489 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	01/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P002 / WC Mur B				Réf échantillon ITGA : IT022102-25490 Description ITGA : Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	02/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P003 / Cuisine Mur B				Réf échantillon ITGA : IT022102-25491 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières
Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	01/03/2021	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0221-6718 EN DATE DU 02/03/2021
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiant
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P004 / / Chambre 2 Mur C Réf échantillon ITGA : IT022102-25492 Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières / Matériau gris en faible quantité				
* Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières + matériau gris en faible quantité non séparable	META (1)	1	02/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P005 / / Séjour Plafond Réf échantillon ITGA : IT022102-25493 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières				
* Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	02/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P006 / / Chambre 1 Mur A Réf échantillon ITGA : IT022102-25494 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières				
* Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	02/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P007 / / Chambre 2 Mur D Réf échantillon ITGA : IT022102-25495 Description ITGA : Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières				
* Matériau plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (1)	1	02/03/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P008 / / Entrée Sol Réf échantillon ITGA : IT022102-25496 Description ITGA : Revêtement bitumineux noir avec poussières / Matériau orange en vrac avec poussières				
* Revêtement bitumineux noir avec poussières + matériau orange en vrac avec poussières non séparable	META (2)	4	02/03/2021	Présence de fibres d'amiante (*) / Chrysotile
Réf dossier client : 447LBE0102-01 - 11 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE Réf échantillon client : 447LBE0102P009 / / Cuisine Sol Réf échantillon ITGA : IT022102-25497 Description ITGA : Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire				
* Dalle dure cassante grise	META (2)	1	02/03/2021	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Colle bitumineuse noire	MOLP	2	01/03/2021	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile

(*) Seules quelques fibres d'amiante ont été détectées

Validé par : Tristan BRAURE - Chef d'équipe



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 2/2

ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible

ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



CERTIFICAT
N° DTI / 2002-011

Certifié par la présente que :

Mohamed SIDHOUM

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	23/06/2020	22/06/2027
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens relatifs à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	23/06/2020	22/06/2027
CREP	Constats de risque d'exposition au plomb	25/11/2019	24/11/2024
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	28/12/2018	27/12/2023
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	17/12/2018	16/12/2023

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Amiante - Arrêté du 2 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des comités de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles de grande hauteur
- Arrêté du 15 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les comités d'accreditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accreditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4.0095
FORTE DISPONIBILITEUR
CERTIFICATION
ET TESTING
WWW.COFRAC.FR

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification Internationale est matérialisée par la présence dans l'immatriculation des certifiés disponibles sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr.
SOCOTEC Certification France - 13, boulevard Vainoy 75297 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Orléans 495 894 339 - www.socotec-certification-international.fr

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**



ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00
📠 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
A effet du **01/01/2001**
Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garanti, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 23 décembre 2020
POUR LA SOCIETE :

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunitaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunitaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 854 457 245 - Siège sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex, Bureaux - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 075 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 311 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon. TVA intracommunitaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS

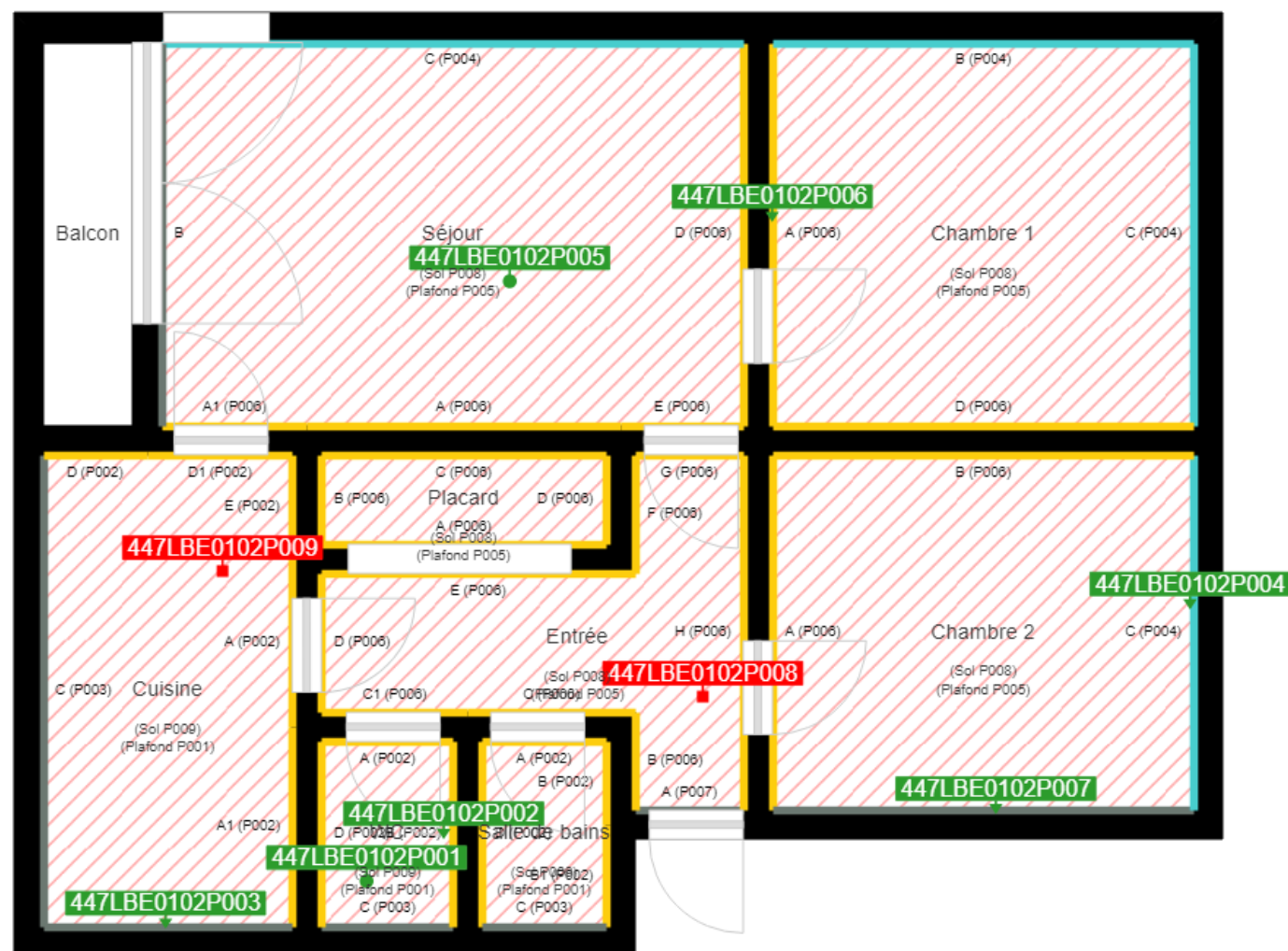


PLANCHE DE REPERAGE

Bien : 447LBE0102 - LOGT 498 11
RUE HENRI GUILLAUMET 77400
LAGNY SUR MARNE

Zone :R+1

Plan

Auteur :SIDHOUM Mohamed

N° de planche :1/1

Légende type de mur :

- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- Murs amiantés

Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- Prélèvement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- Autre type de prélèvement amianté
- Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés

Le présent schéma de repérage est indissociable du rapport qui l'accompagne. Les deux forment un tout nécessaire à la compréhension des résultats du repérage

